



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 23 novembre 2016

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents: 9
Votants : 10

L'an deux mil seize le vingt trois novembre
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal le 18 novembre 2016

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN – Dominique RICHARD – Johannès VAN STRIEN – Bruno DURAND – Nicole HULOT - Laetitia MARTINS DA COSTA
Hélène MERINO

ABSENTS : Benoît BOUSSQUET a donné procuration à Laetitia MARTINS DA COSTA
Michel FOUILLET

Secrétaire de séance : Laetitia MARTINS DA COSTA

Divers :

Il est proposé le point suivant à rajouter à l'ordre du jour :
- Indemnité de gardiennage des églises

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 octobre 2016 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2016.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 - Réforme de l'échelon infra-départemental de l'Etat – Modification des limites d'arrondissement :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme La Préfète dans lequel elle énonce qu'elle a souhaité, à la demande de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, engager une évolution du périmètre des arrondissements tirant les conséquences de la réorganisation, au 1^{er} janvier 2017, de l'intercommunalité dans le département. Vu son intégration à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme au 1^{er} janvier 2017, la commune de Limeuil va être rattachée à l'arrondissement de Sarlat à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable à cette évolution des arrondissements.

2 – Tarif cantine au 1er janvier 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence scolaire, école et cantine, va être reprise par la commune. Il est donc nécessaire de fixer le tarif du repas à la cantine. Il propose un tarif unique de 2,50€ pour les enfants et 4,50€ pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition de tarifs.

3 - Approbation du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif année pour 2015 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2015 de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve ce rapport.

4 – Don :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SARL LIMEUIL RESTAURATION a fait un don à la commune d'un montant de 396,50 € concernant l'achat de barrières pour la délimitation de l'emplacement de sa terrasse implantée rue du Port durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

5 – Assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2017 et la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

6– Facture eau Mme PALAZY Yveline :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme Yveline PALAZY dans lequel elle expose qu'elle a eu une importante consommation d'eau durant l'année 2016 due à une fuite. Après vérification il s'avère que cette fuite est liée à un dysfonctionnement du compteur d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide que le service d'adduction d'eau potable réalise un dégrèvement de la facture de Mme Yveline PALAZY en appliquant la moyenne de la consommation sur 3 ans.

7 – Virement de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits sur le budget principal de la commune de la façon suivante :

Investissement dépenses :	
2041582 (Bâtiments et installations)	+ 2 892,00 €
2313 (constructions)	- 2 892,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants acceptent ce virement de crédits.

8 – Indemnité de gardiennage des églises :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gabriel LAFON s'est occupé de l'ouverture et la fermeture de l'église Sainte Catherine durant toute l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'attribuer à Monsieur Gabriel LAFON l'indemnité de gardiennage des églises d'un montant de 237,11 € pour l'année 2016.

– Informations diverses :

- L'entourage des caves urnes de l'actuel columbarium a été réalisé dans le courant du mois d'octobre par l'entreprise de Pompes Funèbres Paoli.
- Mme l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord en ce qui concerne le modèle de columbarium qui a été retenu lors du dernier conseil municipal. La commande vient d'être passée avec la Société Granimond pour la réalisation de ce columbarium.

- Monsieur le Maire et deux élus ont rencontré des responsables du SYGED afin de trouver des solutions pour l'amélioration de l'aménagement de la plate forme des ordures ménagères et pour la création d'une zone spécialement réservée aux restaurateurs.

- Monsieur le Maire a rencontré Mr ROSSI de l'association CONCORDIA qui lui a établi un devis pour des travaux de réfection d'un des murs au niveau du feuillardier du château. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat.

- Comme l'année précédente un sapin de Noël va être installé sur la Place du Port.

- La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 21 janvier 2017 dans la salle du château.

La secrétaire de séance
Laetitia MARTINS DA COSTA

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ